

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 2 MARS 2026

Date de convocation :  
17.02.2026

Nombre de Membres :  
En Exercice : 10  
Présents : 7  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 2  
Sièges vacants non  
comptabilisés : 2

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 8  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
17.02.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mme CAPPENDYK, Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, M. DAGOT, M. KOCH, Mme PIGEAT et Mme MOREAU

**Avait donné pouvoir :** M. MOURBRUN a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** Mme RONDET, M. DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDYK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2026/04 - ACCEPTATION DE DONS

#### 7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Un don de 100 €
- Un don de 100 €
- Un don de 200 €

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent les dons présentés.**

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**



**Régine CAPPENDYK**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le :

